Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Commission suisse de maturité CSM

Examen suisse de maturité

Prescriptions pour le travail de maturité, valables dès le 1er octobre 2026

en complément des Directives pour l'examen suisse de maturité, Langue première : français, valables dès le 1er octobre 2026.

1. Introduction

Le travail de maturité est un travail personnel réalisé de manière individuelle et autonome, selon les principes et méthodes scientifiques de recherche, et d'un niveau en adéquation avec la formation gymnasiale. Il vise à démontrer que le candidat est capable de définir une problématique, de formuler une question de recherche et de réunir des informations sur un thème donné afin de les analyser dans une perspective critique et de les interpréter. Le travail de maturité permet en outre au candidat de faire valoir ses compétences en communication, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.

Compte tenu des objectifs d'autonomie, de rigueur méthodologique, d'honnêteté intellectuelle, de réflexion critique et de maîtrise de la langue première que le travail de maturité vise à évaluer et qui constituent, de manière générale, des prérequis pour suivre des études supérieures, les candidats sont tenus de respecter les consignes ci-après. Le présent document complète et précise le chapitre 9 des directives pour l'examen suisse de maturité, mais n'en remplace pas une lecture attentive.

2. Citations et bibliographie

2.1. Principe

Le travail de maturité est un court travail scientifique ou de propédeutique scientifique. Il doit – comme tous les travaux scientifiques – être rédigé de manière à garantir un traitement éthiquement correct des sources. Les sources externes doivent toujours être signalées comme telles. Concrètement, toute information (idée, raisonnement, fait, etc.) reprise de tiers, littéralement ou en substance, doit être présentée clairement comme une citation et accompagnée d'une indication de l'endroit où elle pourra être consultée. Chaque citation doit avoir une source clairement signalée et vérifiable. Ce principe est valable quelle que soit la source de l'information en question : livre, revue, page internet, film, document sonore, œuvre des arts plastiques, etc. L'éventuelle utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative doit également être signalée en toute transparence.

2.2. Présentation d'une citation dans le texte

Si une citation **reprise littéralement** est **courte**, elle doit être présentée entre des guillemets normaux **« … »** ou droits **" … "**.

Exemple avec indication de la source selon le système "auteur-date" (voir chapitre 2.3.1) :

La gigantesque crise déclenchée en octobre 1929 ravage l'économie mondiale, pourtant florissante, « à la manière d'un ouragan qui ne se déplace pas très vite, mais ravage tout sur son passage » (Bergier 1984, p. 251). Pourtant, malgré les conséquences planétaires de cette catastrophe, « la Suisse fait figure jusqu'en 1932 de véritable oasis » (Ruffieux 1974, p. 203).

Si une citation **reprise littéralement** est **longue** (cinq lignes ou plus), il est préférable de la présenter de sorte qu'elle soit rapidement repérable : en général, on la place – sans guillemets – dans un nouveau paragraphe avec un retrait de marge plus large à gauche, écrite en caractères plus petits et séparée du paragraphe précédent et du paragraphe suivant par un interligne plus grand.

Exemple avec indication de la source selon le système "notes et bibliographie" (voir chapitre 2.3.2) :

Au début de la Grande Dépression, la Suisse paraît épargnée par les difficultés qui frappent l'économie mondiale. Grâce à la vigueur de son marché intérieur, à la disponibilité des capitaux et à un niveau de chômage encore relativement bas, le pays semble mieux résister que ses voisins européens, permettant à l'historien de le qualifier d'oasis :

> En dépit de ses liaisons étroites avec l'économie mondiale et de son caractère d'État fortement industrialisé, la Suisse subit d'abord, entre 1929 et 1932, le choc de la dépression de façon atténuée. La chute du commerce extérieur est très sensible pour les exportations, moins pour les importations. Mais l'activité économique pour le marché intérieur se maintient et la construction augmente même, alimentée par les réserves de capitaux. Pour ce qui est du chômage, des prix et des salaires, du niveau de vie, la Suisse fait figure d'oasis dans la tourmente mondiale[1]

[1] Roland Ruffieux, "La poussée autarcique dans la politique économique suisse des années 1930 et son influence sur la politique extérieure", *Relations internationales*, nº 16 (1978), p. 338.

Dans le même ordre d'idées, les informations provenant de tiers (idées, raisonnements, faits, etc.) qui sont reprises en substance et reformulées avec ses propres mots (paraphrases) ou les passages traduits à partir de textes rédigés dans une autre langue doivent aussi être clairement signalés comme citations avec indication de la source.

2.3. Indication des sources

Au cours des dernières années, le style de citation des sources bibliographiques est passé d'un modèle communément accepté à une multitude de pratiques, souvent divergentes, qui dépendent du champ scientifique, de l'institut de recherche, de la revue scientifique ou du chercheur concerné. De manière générale, les deux systèmes les plus couramment utilisés sont le système **"auteur-date"** et le système **"notes et bibliographie"**.

Ces deux systèmes sont repris du guide *The Chicago Manual of Style* dans sa version en ligne[1] et décrits aux chapitres 2.3.1 et 2.3.2. Les exemples cités se limitent à quelques types de sources. Pour les autres types de sources ou pour les citations plus complexes (p. ex. si plusieurs auteurs doivent être cités), les candidats qui optent pour l'un ou l'autre de ces systèmes trouveront toutes les informations nécessaires dans le guide.

Il est possible d'utiliser d'autres styles de citation reconnus tels que APA, Harvard ou Vancouver. Quel que soit le style choisi, il convient de respecter le principe énoncé au chapitre 2.1 et de veiller à une utilisation **homogène et cohérente** dans tout le texte.

2.3.1. Système "auteur-date"

Dans le système auteur-date, les sources sont citées entre parenthèses directement dans le texte et de manière abrégée avec le nom de l'auteur en premier suivi de l'année de publication et, s'il s'agit d'une citation renvoyant à une ou plusieurs pages en particulier, le ou les numéros de pages après une virgule. Chaque source citée est ensuite répertoriée sous forme de référence bibliographique complète et détaillée à la fin du texte. Les références bibliographiques sont classées par ordre alphabétique des noms des auteurs, puis par année de publication.

[1] *The Chicago Manual of Style online*, The University of Chicago, consulté le 29 avril 2026, https://www.chicagomanualofstyle.org/home.html.

***Exemples de citations dans le texte**, à placer directement après la citation* (liste non exhaustive) :

Livres :	(Favez 1988, p. 124)
	(Atteslander et al. 2016, p. 84) *[Exemple pour 4 auteurs ou plus]*
Contribution à un ouvrage :	(Martini 1994, p. 365)
Article paru dans une revue :	(Bianconi 1985, pp. 5-7)
Article paru dans un journal :	(Mauro 2025)
Page internet :	(Office fédéral de la statistique 2026)
Vidéo :	(Willet 2026, 25:13-28:08)

***Exemples de références bibliographiques**, à placer en fin de travail* (liste non exhaustive) :

Livres :	Favez, Jean-Claude. 1988. *Une mission impossible*. Payot.
	Atteslander, Jan, Johannes Breitschaft, Rolf Hofer, Daniel Kiefer et Silvia Rüdisühli-Steffen. 2016. *Wirtschaft und Recht – Grundlagen – Schweizer Ausgabe*. Cornelsen. *[Exemple pour 4 auteurs ou plus]*
Contribution à un ouvrage :	Martini, Alessandro. 1994. "Marino e il madrigale attorno al 1602". Dans *The Sense of Marino,* sous la direction de Francesco Guardiani. Legas.
Article paru dans une revue :	Bianconi, Sandro. 1985. "Alfabetismo e scuola nei Baliaggi svizzeri d'Italia". *Archivio storico ticinese* 26, nº 101, pp. 3-28.
Article paru dans un journal :	Mauro, Ezio. 2025. "La terza guerra ideologica". *La Repubblica*, 30 mars. Consulté le 22 septembre 2026. https://www.repubblica.it/commenti/2025/03/30/news/la_terza_guerra_trump_democrazia-424094271/.
Page internet :	Office fédéral de la statistique. 2026. "Usages de l'IA générative par la population en 2025". Publié le 21 avril 2026. Consulté le 25 mai 2026. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr.gnpdetail.2026-0643.html.
Vidéo :	Willet, Sean. 2026. "Mountain Landscapes and their Geodynamic and Climate Drivers". Leçon d'adieu, 15 avril. Publié le 15 avril 2026 par l'École polytechnique fédérale de Zurich. Consulté le 5 juin 2026. Vidéo 53:44. https://video.ethz.ch/speakers/lecture/v/LxUoGvn8_r6.

2.3.2. Système "notes et bibliographie"

Dans le système notes et bibliographie, les sources sont indiquées au moyen de notes numérotées et placées en bas de page ou, plus rarement, dans une section spécifique à la fin du texte. Chaque note correspond à un appel de note (numéro en exposant) placé directement après le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte. Une bibliographie par ordre alphabétique des noms des auteurs, puis par ordre alphabétique des titres figure à la fin du texte.

Exemples de notes de bas de page (liste non exhaustive) :

Livre :	[1] Jean-Claude Favez, *Une mission impossible* (Payot, 1988), p. 124.
	[2] Jan Atteslander et al., *Wirtschaft und Recht – Grundlagen – Schweizer Ausgabe* (Cornelsen, 2016), p. 84. *[Exemple pour 4 auteurs ou plus]*

Contribution à un ouvrage :	[3] Alessandro Martini, "Marino e il madrigale attorno al 1602" dans *The Sense of Marino*, sous la direction de Francesco Guardiani (Legas, 1994), p. 365.
Article paru dans une revue :	[4] Sandro Bianconi, "Alfabetismo e scuola nei Baliaggi svizzeri d'Italia", *Archivio storico ticinese* 26, nº 101 (1985), pp. 5-7.
Article paru dans un journal :	[5] Ezio Mauro, "La terza guerra ideologica", *La Repubblica*, 30 mars 2025, consulté le 22 septembre 2026, https://www.repubblica.it/commenti/2025/03/30/news/la_terza_guerra_trump_democrazia-424094271/.
Page internet :	[6] "Usages de l'IA générative par la population en 2025", Office fédéral de la statistique, publié le 21 avril 2026, consulté le 25 mai 2026, https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr.gnpdetail.2026-0643.html.
Vidéo :	[7] Sean Willet, "Mountain Landscapes and their Geodynamic and Climate Drivers", leçon d'adieu, 15 avril 2026, publié le 15 avril 2026 par l'École polytechnique fédérale de Zurich, consulté le 5 juin 2026, vidéo 53:44, https://video.ethz.ch/speakers/lecture/v/LxUoGvn8_r6.

***Exemples de références bibliographiques**, à placer en fin de travail* (liste non exhaustive) :

Livre :	Favez, Jean-Claude. *Une mission impossible*. Payot, 1988. Atteslander, Jan, Johannes Breitschaft, Rolf Hofer, Daniel Kiefer et Silvia Rüdisühli-Steffen. *Wirtschaft und Recht – Grundlagen – Schweizer Ausgabe*. Cornelsen, 2016. *[Exemple pour 4 auteurs ou plus]*
Contribution à un ouvrage :	Martini, Alessandro. "Marino e il madrigale attorno al 1602". Dans *The Sense of Marino,* sous la direction de Francesco Guardiani. Legas, 1994.
Article paru dans une revue :	Bianconi, Sandro. "Alfabetismo e scuola nei Baliaggi svizzeri d'Italia". *Archivio storico ticinese* 26, nº 101 (1985), pp. 3-28.
Article paru dans un journal :	Mauro, Ezio. "La terza guerra ideologica". *La Repubblica*. Publié le 30 mars 2025. Consulté le 22 septembre 2026. https://www.repubblica.it/commenti/2025/03/30/news/la_terza_guerra_trump_democrazia-424094271/.
Page internet :	Office fédéral de la statistique. "Usages de l'IA générative par la population en 2025". Publié le 21 avril 2026. Consulté le 25 mai 2026. https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr.gnpdetail.2026-0643.html.
Vidéo :	Willet, Sean. "Mountain Landscapes and their Geodynamic and Climate Drivers". Leçon d'adieu, 15 avril 2026. Publié le 15 avril 2026 par l'École polytechnique fédérale de Zurich. Consulté le 5 juin 2026. Vidéo 53:44. https://video.ethz.ch/speakers/lecture/v/LxUoGvn8_r6.

3. Utilisation des outils d'intelligence artificielle générative[2]

3.1. Introduction

Le terme *outils d'intelligence artificielle générative* (IA générative) désigne les outils d'intelligence artificielle capables de créer de nouveaux contenus (textes, images, etc.) en réponse aux demandes d'utilisateurs appelées prompts. Parmi les systèmes d'IA générative, on peut citer ChatGPT, Copilot, DeepL, Gemini, Poe, Claude ou Perplexity[3].

Pour la partie écrite du travail de maturité (mémoire), une utilisation limitée, transparente, réfléchie et responsable des outils d'IA générative est en principe autorisée. Cette utilisation doit toutefois tenir compte des objectifs d'autonomie, de rigueur méthodologique, d'honnêteté intellectuelle, de réflexion critique et de maîtrise de la langue première que le travail de maturité vise à évaluer et qui constituent, de manière plus large, des prérequis pour suivre des études supérieures.

3.2. Potentialités, limites et risques

Une utilisation abondante et non différenciée des outils d'IA générative pour la rédaction du mémoire n'est pas autorisée : le recours à ces outils n'est admis que pour certaines étapes ou pour des parties bien définies du mémoire. Il faut toujours garder à l'esprit que les outils d'IA générative ne peuvent en aucun cas remplacer le travail de collecte et d'analyse critique des données provenant de sources primaires ou secondaires, pas plus que le travail d'élaboration d'un texte cohérent, argumenté et linguistiquement correct. Le recours à l'IA générative est par exemple possible pour disposer de contenus à comparer avec ceux fournis par d'autres sources, ou comme point de départ pour approfondir et développer davantage un argument à partir de la littérature scientifique. Il est par contre interdit d'utiliser des outils d'IA générative afin d'obtenir une réponse aux prompts suivants (liste non exhaustive) :

- Prompt : « Rédige un mémoire de 4000 mots sur le thème x. »
- Prompt : « Rédige un paragraphe de 80 mots sur l'argument x. »
- Prompt : « Rédige un résumé du mémoire. »
- Prompt : « Formule une question de recherche sur le thème x en adéquation avec la formation gymnasiale. »
- Prompt : « Reformule le chapitre 2 en utilisant une terminologie plus spécifique à la discipline. »
- Prompt : « Rédige deux chapitres de 300 mots chacun en partant des mots-clés x. »
- Prompt : « Trouve 5 sources en rapport avec le chapitre 3. »
- etc.

Comme les réponses fournies par l'IA générative combinent de manière aléatoire les informations sur lesquelles elles ont été entraînées, elles risquent de générer de nouveaux contenus faux, imprécis, inadaptés au contexte ou cités de manière erronée. Les candidats qui décident d'utiliser des outils d'IA générative doivent avoir conscience de ce risque. Ils doivent impérativement garder un regard critique et **toujours vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations obtenues**. Pour ce faire, ils doivent posséder de solides connaissances sur le sujet traité et confronter en permanence les informations générées par l'IA avec les sources primaires ou secondaires. La responsabilité du contenu du mémoire incombe dans tous les cas à la personne qui le rédige et ne peut être transférée à un outil technique.

De manière plus générale, les candidats qui ont recours à des outils d'IA générative doivent être conscients qu'utiliser ces outils sans faire preuve de discernement et d'esprit critique a inévitablement pour conséquence une dégradation des aptitudes et des compétences qui sont notamment indispensables pour suivre des études supérieures.

---

[2] L'approche s'inspire de celle généralement appliquée pour les travaux de propédeutique scientifique ou de nature scientifique dans le cadre des études gymnasiales et universitaires. Voir par exemple les dispositions de l'École polytechnique fédérale de Zurich (*Zitierleitfaden der ETH Zürich*, École polytechnique fédérale de Zurich, consulté le 28 août 2025, https://ethz.ch/content/dam/ethz/associates/ethlibrary-dam/documents/ETH-Zuerich_Zitierleitfaden.pdf).

[3] Cette liste ne doit pas être interprétée comme une invitation à utiliser ces outils et ne constitue en aucun cas une recommandation.

3.3. Mode de citation

Tout recours à des outils d'IA générative doit être indiqué et documenté de manière transparente. Les informations obtenues doivent être présentées comme n'émanant pas du candidat lui-même et accompagnées d'une référence précise à la source. Or, contrairement aux sources primaires ou secondaires, l'IA générative n'est pas considérée comme une source au sens scientifique du terme, car les réponses qu'elle livre ne sont **ni accessibles, ni reproductibles, ni vérifiables**. Les outils d'IA générative fournissent en effet des réponses à caractère unique qu'ils ne fourniront pas de nouveau, même en réponse à des demandes identiques.

L'intégration d'informations générées par l'IA doit être signalée dans une note de bas de page. Cette note contient tous les éléments qui permettent de retrouver la « source » dans le tableau récapitulatif figurant dans la bibliographie. À titre d'exemple :

[2] Prompt 1, ChatGPT 4.0, consulté le 30.10.2025.
[12] Prompt 2, DeepL Pro, consulté le 30.10.2025.
[23] Prompt 3, Dream (Wombo), consulté le 03.11.2025.

À la fin de la bibliographie, le candidat liste tous les prompts qu'il a exploités dans un tableau récapitulatif conforme au modèle ci-dessous.

Utilisation des outils d'intelligence artificielle générative

Prompt	Outil d'IA Date d'utilisation	Contexte d'utilisation	Partie dans le TM	Observations
1	ChatGPT 4.0 (OpenAi) Consulté le 30.10.2025	Structuration du texte	Chapitre 3	Chat en annexe
2	DeepL Pro Consulté le 30.10.2025	Traduction du grec vers l'italien	Citations au chapitre 4.3	
3	Dream (Wombo) Consulté le 03.11.2025	Représentation d'un personnage mythologique	Figure 4	
…	…	…	…	…

4. Plagiat

4.1. Définition

Les candidats qui ne respectent pas les prescriptions relatives à la bibliographie, aux citations et à l'utilisation des outils d'IA générative figurant dans le présent document risquent de produire et de remettre accidentellement un plagiat.

Dans un texte, on parle de plagiat lorsque des idées, des raisonnements ou des formulations provenant de tiers ne sont pas présentés comme des citations, mais comme la propre création de l'auteur. **Il n'est pas déterminant pour qualifier un plagiat que celui-ci soit intentionnel (tromperie volontaire) ou non (p. ex. si l'auteur a oublié d'indiquer les sources).**

Les exemples ci-après sont considérés comme des plagiats (liste non exhaustive)[4].

- Remettre le texte d'un tiers sous son propre nom.
- Traduire des textes rédigés dans une langue étrangère sans en indiquer la source.
- Reprendre des passages de textes de tiers, y compris télécharger ou utiliser des passages de textes issus d'internet, sans en indiquer la source au moyen d'une citation.

[4] Liste d'après Christian Schwarzenegger et Wolfgang Wohlers, *Plagiatsformen und disziplinarrechtliche Konsequenzen*, *Unijournal* 4, n° 3 (2006), https://www.zora.uzh.ch/entities/publication/f83566e2-4410-4590-bad3-fbf3e36b977a

- Reprendre des passages d'un ou de plusieurs textes de tiers avec de légères modifications ou reformulations (paraphrases) sans en indiquer la source au moyen d'une citation.
- Reprendre des passages de textes de tiers en citant la source non pas à l'endroit où se trouvent lesdits passages, mais uniquement à la fin du texte.
- Remettre un travail de maturité commandé à des tiers (*ghostwriter*).
- Utiliser des outils d'IA générative sans le signaler de manière transparente (voir chapitre 3).

4.2. Contrôle

Le travail de maturité est remis en deux exemplaires papier. Lors de l'inscription en ligne au second examen partiel ou à l'examen complet, une version électronique complète du travail de maturité et une version électronique anonymisée pour le contrôle antiplagiat doivent être fournies.

Tous les travaux de maturité présentés dans le cadre de l'examen suisse de maturité sont analysés à par un logiciel spécialement développé pour détecter les plagiats, puis archivés pendant huit ans dans une base de données sécurisée dans laquelle de nombreux gymnases publics déposent aussi leurs travaux de maturité contrôlés. Le logiciel compare les travaux avec les documents disponibles sur internet et avec ceux de la base de données. Les textes sont en outre soigneusement lus par les examinateurs et les experts, qui lancent des recherches plus poussées s'ils soupçonnent un plagiat ou une utilisation non déclarée des outils d'IA générative.

4.3. Conséquences

Lorsqu'ils remettent leur travail de maturité, les candidats signent une déclaration d'authenticité par laquelle ils attestent avoir clairement cité toutes leurs sources conformément aux prescriptions du présent document. Ils déclarent expressément que leur travail ne repose pas sur un plagiat et qu'il a été entièrement rédigé par eux-mêmes.

Les candidats qui remettent néanmoins un plagiat contreviennent à l'art. 23, al. 1, de l'ordonnance sur l'examen suisse de maturité et **sont immédiatement exclus de la session d'examen** correspondante. Toutes les notes obtenues pendant la session sont annulées et l'examen est considéré comme non réussi. L'exclusion de l'examen peut intervenir avant, pendant ou après la session.

4.4. Remarques et conseils pour éviter les plagiats

Outre les prescriptions relatives à la bibliographie, aux citations et à l'utilisation des outils d'IA générative présentées dans ce document, il est recommandé aux candidats de suivre les conseils suivants :

- Lorsque l'on rédige un texte scientifique, l'important est la compréhension personnelle que l'on a d'une matière et non pas tant la recherche de la formulation parfaite. Une partie du travail consiste justement à rédiger soi-même un texte. C'est en effet précisément dans le cadre du processus d'élaboration des contenus que les candidats montrent dans quelle mesure et de quelle manière ils ont compris le sujet qu'ils traitent.
- Il est certes important d'effectuer des recherches, mais il faut bien se rendre compte que la recherche d'informations n'est pas le but en soi du travail : le mémoire est jugé sur la manière de traiter l'information (traitement scientifique) et pas seulement sur le fait de trouver l'information.
- Pour plus de détails sur les normes en matière de rédaction d'un mémoire scientifique, les candidats peuvent se reporter aux guides disponibles en librairie et en bibliothèque.

CSM – septembre 2026